

La Quadrature du Net
19 rue Richard Lenoir
75011 PARIS
contact@laquadrature.net
09 72 29 44 26

À l'attention de M. Harlem Désir
Secrétaire d'État aux Affaires Européennes

Paris, le 10 avril 2014

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le remaniement ministériel opéré la semaine dernière marque l'entrée dans une nouvelle séquence pour le gouvernement auquel vous participez. La Quadrature du Net, association de défense des libertés numériques, souhaite à cette occasion attirer votre attention sur plusieurs sujets liées aux relations internationales qui intéressent directement votre ministère.

En 2012, le Parlement européen a repoussé l'accord anti-contrefaçon ACTA, en estimant qu'il était susceptible au nom de la défense de la propriété intellectuelle d'entraîner des atteintes graves aux libertés publiques. Le procédé avait également été dénoncé, qui consistait à passer par un accord commercial négocié dans le secret pour mettre devant le fait accompli le Parlement européen et les parlements nationaux. Le vote avait été acquis par une majorité écrasante, à l'issue d'une mobilisation citoyenne sans précédent. Le Parti socialiste français avait pris position à plusieurs reprises contre cet accord et s'était réjoui de son rejet.

Quelques mois après seulement, on apprenait cependant grâce à une version fuitée que l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et l'Union européenne (CETA) reprenait des passages entiers des mesures répressives relatives à la protection de la propriété intellectuelle qui figuraient dans l'ACTA. Bien que finalisé depuis octobre 2013, aucune version de l'accord n'a à ce jour été publiée. En parallèle, les négociations de l'accord commercial transatlantique (désigné sous le nom de TAFTA ou TTIP) ont démarré en juillet 2013 et soulèvent les plus vives inquiétudes. Malgré les mises en garde de la société civile, les eurodéputés ont accepté que ce texte comporte un volet concernant le renforcement du droit d'auteur, des brevets et des marques. Une fois encore, ces négociations vont être conduites dans l'opacité par des fonctionnaires non-élus, alors même que les révélations concernant l'espionnage par les services de renseignement américains ont montré que les conditions même de la discussion seront biaisées.

Une large coalition d'organisations émanant de la société civile se sont rassemblées pour dire leur opposition à ce texte et attirer l'attention des médias qui restent étonnamment silencieux à son sujet. Aussi bien dans le champ des médicaments et de l'accès aux soins que de l'agriculture ou des libertés numériques, cet accord est considéré comme porteur d'une menace potentiellement aussi forte que ne l'était l'ACTA. Une conférence doit avoir lieu aujourd'hui à Paris entre négociateurs et représentants d'entreprises qui sera l'occasion de mesurer la désapprobation soulevée par ce processus de négociations anti-démocratique.

La Quadrature du Net invite votre ministère à la plus grande vigilance concernant l'accord TAFTA et notamment aux dispositions relatives à la protection de la propriété intellectuelle qu'il pourrait contenir. Sur ces questions, il importe que l'Union européenne garde une marge de manœuvre appréciable pour faire évoluer sa législation, à un moment où la Commission européenne a lancé une consultation sur la révision de la directive de 2001 sur le droit d'auteur dans la société de l'information. Plus de 11 000 réponses ont été apportées à cette consultation, montrant le très vif intérêt des citoyens et de la société civile pour ce sujet. Plus largement, il importe que l'action internationale de la France accorde une plus large place à la question des libertés sur Internet. Depuis les révélations d'Edward Snowden à propos des programmes de surveillance massive d'Internet menés par la NSA aux États-Unis, de très vives inquiétudes ont été exprimées concernant le respect de la vie privée des individus et l'exercice des libertés publiques. Face à ces défis, les réponses apportées par la France ont pour l'instant été particulièrement ambiguës. La condamnation des pratiques des États-Unis n'a pas été à la hauteur des violations des libertés constatées, mais pire encore avec le vote de la loi de programmation militaire (LPM) en décembre dernier, la France s'est dotée de sa propre législation permanente d'exception en matière de surveillance d'Internet. Par ailleurs, des révélations récentes ont montré qu'un opérateur comme Orange collabore avec les services de renseignements français pour leur donner accès aux données de ses abonnés, en dehors de tout cadre légal.

Cette politique n'est pas acceptable, surtout lorsqu'on la compare avec la réaction d'un pays comme le Brésil qui avec le vote récent de la « Marco civil » a mis en place un cadre protecteur des libertés sur Internet articulé autour de principes comme le respect de la neutralité du Net ou la protection des données personnelles. La France, notamment par son action au niveau de l'Union européenne, pourrait favoriser des politiques protectrices de ce type, qui sont actuellement en discussion au niveau du Paquet Télécom ou du Règlement sur les données personnelles. La semaine dernière, le Parlement européen s'est prononcé par une majorité écrasante en faveur du principe de neutralité du Net, alors même que la France avait officiellement pris des positions contraires.

Il importe que le gouvernement prenne enfin la mesure des enjeux soulevés par la protection des libertés dans l'environnement numérique et cela doit se traduire par une politique étrangère en ce sens. La Quadrature du Net veillera à ce que les négociations en cours ne compromettent pas l'exercice des libertés fondamentales et appellera les citoyens à l'action, au cas où les menaces évoquées dans cette lettre viendraient à se concrétiser. Nous restons à votre disposition pour un éventuel entretien ou toute information complémentaire sur ces sujets.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération.

La Quadrature du Net